

**Allocution de Madame Margarit YESAYAN, Présidente de la Section
arménienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Erevan, le 31 mars 2015**

Monsieur le Chargé de Mission,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames, Messieurs,

C'est, pour moi, un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Arménie à l'occasion de la Conférence des Présidents de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie Région Europe.

La tenue de cette réunion, ici en Arménie, honore la Section francophone du Parlement arménien, et, en même temps, lui confère de nouvelles responsabilités après son accession au statut de membre de plein droit de l'APF en juillet dernier.

Notre section formée en 2004 pour participer, en tant que membre de plein droit, aux travaux de l'APF, a bien rempli sa mission et votre présence parmi nous est là pour en témoigner.

Nous sommes pourtant conscients qu'une nouvelle page s'ouvre dans nos relations: notre participation en tant que membre de plein droit va permettre un approfondissement de notre coopération et les liens que nous avons déjà tissés vont s'en trouver renforcés.

Soyez en sûr, la Section francophone du Parlement arménien entend prendre toute sa place dans les travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dans sa réflexion sur les grands défis de notre temps, dans les missions qu'elle ne manquera pas de mener dans l'espace francophone pour la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme.

Et surtout, nous allons continuer à oeuvrer en faveur de la diffusion de nos valeurs communes, et notamment la promotion de la diversité culturelle et linguistique et de la langue française.

Car cet attachement à la langue française constitue le ciment qui nous unit et par lequel il nous est possible de partager nos idées, nos convictions, nos projets futurs.

Si la présence de francophones au sein de notre parlement n'est pas aussi importante que nous le souhaiterions, la présence parlementaire de la francophonie est ancienne dans notre Assemblée ; gardons ainsi à l'esprit que notre Parlement s'est nourri, dès sa création, après l'indépendance, à nos jours, des relations fortes nouées avec la France et ses institutions parlementaires.

Le parlement français a été l'un des premiers à accompagner notre Assemblée afin qu'elle devienne le cadre essentiel de la vie démocratique et du débat politique en Arménie; par son assistance législative, institutionnelle et technique, il a apporté sa contribution au renforcement du fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie.

Aujourd'hui, des relations bilatérales excellentes existent aussi entre notre Assemblée nationale et d'autres parlements francophones dans le monde.

C'est dire que notre Assemblée s'est bien imprégnée des acquis de la tradition parlementaire francophone.

Nous convenons aussi de la nécessité de renforcer la présence du français au sein de notre Assemblée ; c'est pourquoi certains de nos fonctionnaires et de nos parlementaires ont déjà participé aux formations en français destinées au personnel de l'administration arménienne dans le cadre de la mise en oeuvre du Mémorandum signé, il y a six, par l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie.

Nous sommes également grés à l'Assemblée Parlementaire de la francophonie de nous faire bénéficier du Programme Noria 2010-2013 qui nous a permis à ce que le site internet de l'Assemblée nationale d'Arménie soit traduit en français et à nos fonctionnaires et parlementaires de suivre des cours de français. Nous tenons à lui adresser tous nos remerciements pour ce précieux soutien.

Chers collègues,

L'histoire de l'humanité contient malheureusement plusieurs pages tragiques parmi lesquelles - le génocide des Arméniens perpétré par l'Empire Ottomane au début du siècle dernier. Le génocide est une douleur à la fois commune et personnelle et presque chaque arménien connaît le génocide par la tragédie de sa famille. Mais c'est aussi une tragédie qui concerne non seulement le peuple arménien.

Ce sont ces massacres sans précédent qui ont amené Raphael Lemkin à créer le terme de génocide, et c'est l'impunité de ce génocide qui a ouvert la voie à l'Holocoste, aux génocides au Rwanda, au Cambodge et au Darfour.

Nous sommes convaincu que la communauté internationale toute entière doit condamner fermement ce génocide qui représente un crime contre l'humanité; et les crimes contre l'humanité ne peuvent pas avoir de délai de prescription.

La seule formule de prévention des génocides, c'est leur reconnaissance et leur condamnation. En tant que peuple qui a subi un génocide, nous - les Arméniens, nous avons une mission particulière dans la lutte pour exclure toute éventuelle répétition de telles tragédie.

Nous exprimons nos remerciements aux Etats, dont les représentants sont ici aujourd'hui dans cette salle, qui ont eu le courage politique de reconnaître et de condamner le Génocide Arménien comme un crime atroce contre l'humanité et continuent aujourd'hui encore à prendre des mesures juridiques en ce sens, notamment pour la prévention des graves manifestations de négationnisme.

Le 24 avril 2015, c'est le centenaire du Génocide Arménien. 2015 doit être l'année de la vérité et de la justice. 2015 doit être l'année des grandes voix. Les grandes voix doivent se manifester clairement, puissamment, avec autorité. Comme Jaurès, qui s'était élevé à plusieurs reprises à

l'Assemblée nationale pour dénoncer les massacres des Arméniens dans l'Empire ottoman. Il faut continuer de tout faire pour que ce drame soit reconnu, et avec l'espoir que cela ne se reproduise plus jamais.

Commémorer, c'est le propre de l'humanité, disait le philosophe Alain. En particulier quand il s'agit de morts qui n'ont comme sépulture que notre mémoire collective.

Pour conclure, je veux vous remercier à nouveau, d'avoir accepté notre invitation et je souhaite, chers collègues, plein succès à nos travaux. Je forme également le vœu que vous passiez un séjour des plus agréables en Arménie.

Je vous remercie.